

Nouvelles directives et interprétations pour les arbitres saison 2014-2015

Pour la saison 2014-2015, cinq nouvelles directives seront mises en application par les arbitres, dans un souci constant d'uniformisation des interprétations par rapport aux championnats professionnels.

Vous en trouverez explication ci dessous.

1. Le plaquage à retardement sur le buteur : il ne sera plus automatiquement sanctionné d'une expulsion temporaire. Seule la gravité et l'intensité du geste entraîneront, ou pas la sanction par un carton jaune, voire rouge (en cas d'agression grave). Dans tous les cas, une pénalité devra sanctionner le plaqueur.
2. Cas du joueur relançant une bagarre entre deux joueurs : lors d'une bagarre, le troisième joueur, celui qui vient relancer un accrochage entre deux joueurs et ainsi envenimer la situation, sera systématiquement sanctionné par un carton jaune.
3. La réalisation d'une transformation après un essai :-après un essai, la transformation pourra être tentée en coup de pied tombé (en drop), le libre choix est laissé au buteur.
4. Les plaquages dangereux : les plaquages dangereux tels que grapple (etanglement), crusher (plaquage en étau), chicken wing (bras tordu dans le dos) et canonball (plaquage sur la rotule) seront directement sanctionnés d'un carton jaune contre le plaqueur fautif.
5. La communication entre capitaines et arbitre : les capitaines ne seront autorisés à parler aux arbitres que durant les arrêts de jeu (essais, blessures ou si l'arbitre donne un avertissement). Les pénalités et les mêlées ne sont pas considérées comme arrêts de jeu.